Piège à usage unique pour le contrôle de la mouche du brou du noyer (*Rhagoletis completa*).*

***Cf. tableau des usages.**

Conditionnement(s)

Conteneur 20

Fiche d'identité

Composition :

Classification RAC : 3A

Formulation : produit diffuseur de vapeur

Numéro AMM : 2170392

Détenteur d'homologation : Bayer SAS 74 rue Gorge de Loup 69009 LYON

Substance active : deltaméthrine
Teneur : 0.015g/Unité, soit 0.02% (m/m)
Famille chimique : pyréthrinoïdes de synthèse
Mode d'action : Action par contact et ingestion sur un grand nombre d'insectes.

Description

Decis Trap MB est un piège à usage unique, vendu prêt à l'emploi, destiné à contrôler la mouche du brou du noyer (*Rhagoletis completa*). Il est composé d'une partie basale contenant l'attractant spécifique de la mouche du brou du noyer (carbonate d'ammonium) et d'un couvercle imprégné de deltaméthrine sur sa face interne. Une fois les pièges disposés dans les arbres, les mouches du brou du noyer sont attirées et neutralisées dans le piège au contact de la deltaméthrine.

Préparation

Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

Conserver les pièges dans leur emballage d'origine, à une température comprise entre 10 et 25°C, à l'abri du soleil.
Il est recommandé d'utiliser Decis trap MB dans les 2 ans maximum aprés sa date de fabrication. Passé ce délai l'attractif est susceptible de perdre en attractivité.
Stocker dans un local où la température ne dépasse pas 40°C.
- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour l'emploi

- Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

En fin de campagne, les pièges seront retirés des parcelles. Ils sont collectables (pièges + crochets metalliques) par la filière ADIVALOR et pourront être rapportés lors des collectes d'EVPP organisées via les distributeurs partenaires de cette filière ou par un autre service de collecte spécifique
- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

AVERTISSEMENT
Toute reproduction totale ou partielle de cette

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

étiquette est interdite.Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur

Toxicologie

Classement du mélange CLP

H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401 - Respecter les instructions d utilisation afin d éviter les risques pour la santé humaine et l environnement
Attention

P273 - Eviter le rejet dans l'environnement.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale

Délai de rentrée
Non concerné
La préparation contenant de la deltaméthrine, susceptible de provoquer des paresthésies, éviter le contact avec la peau conformément à l'arrêté du 9 novembre 2004.
SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Information santé

Premiers soins

Conseils généraux
En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).
Inhalation
Amener la victime à l'air libre. Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
Contact avec la peau
Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
Contact avec les yeux
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si une irritation se développe et persiste, consulter un médecin.
Ingestion
Ne PAS faire vomir. Rincer la bouche. Garder la personne au calme. Appeler un médecin.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : https://agro.bayer.fr/ et www.quickfds.com .
En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison le plus proche puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Température maximum : 40°C

N°ONU : - -

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
- - non concerné par un classement	-	-

Tableau des usages et doses autorisées

Culture	Cibles / Usages	Dose maximale d'emploi	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR en jours ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions* Réglementaires (voir légendes)
Noyer	Mouche du brou	100 pièges/ha		NC	

***En l'absence de mention spécifique dans la colonne « Précautions réglementaires » concernant les abeilles et autres pollinisateurs ou la distance de sécurité pour la protection des personnes présentes et des résidents, respecter la réglementation en vigueur.**
Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse :https://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database/start/screen/mrls
Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'utilisation de ce produit sur des cultures et cibles permises par extrapolation telle que prévue par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à ces arrêtés, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45

Champ d'activité

Piégeage

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

Noyer : le nombre de pièges conseillé est de 100 par hectare.

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

Decis trap MB est une solution de piègeage massif pour contrôler la mouche du brou.
Les pièges sortis de leur emballage sont prêts à l'emploi, aucune manipulation particulière n'est nécessaire pour les activer.
Ne pas ouvrir les pièges ni les sachets d'attractif.
La durée d'attractivité du piège est de 150 jours.
Bayer SAS décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages (dont monitoring).
Noyer:
-Pose des pièges :L'efficacité de Decis Trap MB dépend de la hauteur de pose des pièges. Il est donc important de suspendre les pièges au niveau du tiers supérieur de l'arbre, à proximité des fruits. Cette opération sera facilitée par l'utilisation d'une nacelle. La pose devra être régulière dans la parcelle et adaptée à la densité de plantation des noyers.
-Timing de positionnement des pièges: avant le début de vol de la mouche du brou, soit en moyennne 2ème quinzaine de Juin. Se référer aux informations techniques locales (avertissements agricoles,BSV, suivis parcellaires, monitoring).
- La dose préconisée est de 100 pièges/Ha avec une surface minimale de 5000m² afin de bénéficier d'un effet de masse nécessaire à cette technique de protection. Respecter les époques et doses d'emploi.
- L'utilisation de Decis Trap MB doit se raisonner à la parcelle en tenant compte de la pression mouches du brou et du % de dégâts sur noix à la récolte obtenus au cours des saisons précédentes, dépendants du programme insecticide utilisé.
Decis Trap MB peut donc être utilisé seul ou complété par un traitement insecticide positionné au pic de vol de la mouche du brou, si les dégâts ont été > à 10% de noix infestées au cours des saisons précédentes.
Se référer aux informations techniques locales (avertissements agricoles, BSV, suivis parcellaires, monitoring).
Dans le cas d'une 1ère année d'utilisation de Decis Trap MB sur une parcelle, respecter les préconisations détaillées dans le tableau ci-dessous:

Programme insecticide réalisé sur la parcelle au cours des saisons précédentes	Dégâts de mouches du brou observés à la récolte sur la parcelle au cours des saisons précédentes: < ou = à 10% de noix infestées	Dégâts de mouches du brou observés à la récolte sur la parcelle au cours des saisons précédentes: > à 10% de noix infestées
0 à 2 insecticides	**Decis Trap MB**	**Decis Trap MB + 1 insecticide au pic de vol de la mouche du brou**
3 insecticides et +	**Decis Trap MB + 1 insecticide au pic de vol de la mouche du brou**	**Decis Trap MB + 1 insecticide au pic de vol de la mouche du brou**

- Cas des parcelles à proximité de zones à préserver (voisinage, cours d'eau, élevage, autres cultures):
Decis Trap MB peut s'utiliser dans les vergers ou partie de vergers où l'utilisation d'insecticides foliaires n'est pas toujours possible. Dans ce cas, Decis Trap MB sera positionné pour protéger la partie du verger à proximité de la zone à préserver. Le reste de la parcelle pourra également être couvert par Decis Trap MB (en respectant les préconisations citées précédemment) ou par l'utilisation d'insecticides foliaires. Dans ce dernier cas, la surface minimale piégée avec Decis Trap MB sera de 2000m².
- Dépose des pièges: Afin d'éviter qu'ils ne chutent lors du secouage, il est conseillé de retirer les pièges du verger juste avant la récolte.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Programme de traitement

Classification IRAC

3A - Action par contact et ingestion sur un grand nombre d'insectes.

Mesures de protections des individus

Caractéristiques des EPI ▼		PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE : MANIPULATION DU PIEGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR
GANTS en NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		**Réutilisables**	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1			

Mentions légales

Decis® trap MB ¤ 0.015 g/Unité deltaméthrine ¤ AMM n°2170392 ¤ Détenteur d'homologation : Bayer SAS ¤ ® Marque déposée Bayer

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique , catégorie 1 ¤ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1

¤ ¤ ¤ Attention ¤ ¤ ¤ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. ¤ EUH401 - Respecter les instructions d utilisation afin d éviter les risques pour la santé humaine et l environnement

Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur https://agro.bayer.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Octobre 2026 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels)